



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL 2026-2032

BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

PROJET - DÉCEMBRE 2025

Concertation réglementaire sur la révision du Plan Air Energie Climat Territorial (PCAET)

Table des matières

1- INTRODUCTION	4
2- MODALITÉS DE CONCERTATION ET DE COMMUNICATION	5
1. Une concertation encadrée par le code de l'environnement	5
Les engagements de la Métropole pour la concertation préalable	5
2. Les moyens d'information et de communication mis en œuvre.....	5
Plateforme numérique participative	5
Réseaux sociaux	6
Relation presse	6
Communication digitale	6
Vidéos d'explication	7
3. Les moyens d'expression mis en œuvre	7
Registres	7
Courrier	7
Contribution sur la plateforme participative.....	7
Courriel électronique	7
4. Les moyens de participation du public mis en œuvre.....	8
Les réunions publiques de concertation	8
Le déroulé des réunions publiques	8
CHAPITRE 2. ANALYSE DES CONTRIBUTIONS	10
1. Synthèse quantitative	11
2. Synthèse qualitative	11
De manière générale	11
Sur le volet atténuation	11
Sur le volet adaptation	12
Sur les enjeux d'accompagnement au changement	15
CHAPITRE 3 - PROPOSITIONS E RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA CONCERTATION	17
Sur les enjeux de planification urbaine	17
Intégrer les enjeux de fraicheur dans les logements	17
Accompagner les particuliers dans leur effort de végétalisation et de désimperméabilisation	17
Accompagner et soutenir les acteurs privés	17
Améliorer la communication positive et la valorisation	18
Individualiser et adapter les approches	18
Améliorer la pédagogie et l'information	18
Penser aux plus vulnérables	19
Agir ensemble	19
CHAPITRE 4 : SUITES DONNEES A LA CONCERTATION	19

1- INTRODUCTION

Le changement climatique transforme déjà notre quotidien : canicules plus fréquentes, sécheresses prolongées, risques accrus d'inondations...

En s'engageant dans le premier Plan Climat territorial français en 2005, Grenoble-Alpes Métropole a marqué sa volonté de contribuer fortement aux efforts nationaux et internationaux de lutte contre le réchauffement climatique. Elle a ouvert la voie à l'élaboration des Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), devenus depuis obligatoires pour les EPCI de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants (article L229-26-I du code de l'Environnement). L'actuel Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM) 2020-2030 a été adopté le 7 février 2020 après une large concertation avec les acteurs et habitants du territoire. Il constitue un document intégrateur des politiques métropolitaines pour les transitions, déclinées au travers des plans, schémas directeurs et stratégies thématiques, comme le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le Plan Local Habitat, le Plan de Déplacement Urbain, le Schéma Directeur Energie, le Schéma Directeur Déchets.

Conformément aux articles L.229-26 et R.229-55 du code de l'environnement, le plan climat air énergie territorial doit être mis à jour tous les 6 ans, selon les mêmes modalités que celles prescrites pour son élaboration.

Au-delà de l'obligation réglementaire, la mise à jour du PCAET constitue une nouvelle occasion de réaffirmer le volontarisme du territoire face à l'urgence climatique, d'en partager les enjeux et de co-construire une feuille de route territoriale avec l'ensemble des acteurs, pour réduire encore notre impact sur le climat et la qualité de l'air, et adapter notre territoire au changement climatique.

2- MODALITÉS DE CONCERTATION ET DE COMMUNICATION

1. Une concertation encadrée par le code de l'environnement

Cette démarche de concertation a respecté les règles prescrites par les articles L.229-26 et R.229-55 du code de l'environnement. Cela signifie notamment que ses modalités ont été fixées dans une délibération votée par le conseil Métropolitain le 27 septembre 2024.

Les engagements de la Métropole pour la concertation préalable

Les objectifs :

- Fournir au public une information claire sur les enjeux climatiques pour le territoire et les leviers d'actions pour y répondre ;
- Offrir la possibilité au public d'exprimer ses attentes, ses remarques et propositions sur les actions à mener ;
- Viser la participation d'un public large et diversifié à la révision du PCAET.

Les modalités d'information :

- Une page dédiée au projet sur la plateforme participative de la Métropole : metropoleparticipative.fr.

Les modalités d'expression :

- La possibilité d'adresser un courrier à Monsieur le Président (Grenoble-Alpes Métropole, 1 place André Malraux 38000 GRENOBLE) en précisant en objet : « Concertation sur la révision du Plan Climat Air Energie » ;
- La mise à disposition de registres d'expression au siège de Grenoble-Alpes Métropole ;
- La création d'un formulaire sur la page dédiée au projet de la plateforme participative de la Métropole : metropoleparticipative.fr.

Les modalités de participation

- L'organisation d'au moins deux temps de concertation publique.

La concertation s'est tenue du 10 mars au 20 avril 2025.

2. Les moyens d'information et de communication mis en œuvre

Un dispositif global d'information sur la concertation a été déployé par la Métropole **pour faire connaître le projet** et sa concertation.

Plateforme numérique participative

Ouverte en avril 2016, et renouvelée en 2020, la plateforme participative metropoleparticipative.fr constitue le pivot de la politique de participation numérique de la Métropole. Elle héberge et centralise l'ensemble des démarches de participation citoyenne

portées par la Métropole. Elle constitue également un espace de participation à part entière avec plusieurs modules collaboratifs.

Une page dédiée à la révision du plan climat a été ouverte le 31/01/2025.

Cette page constitue à la fois un espace de ressources informatives et pédagogiques sur le projet et ses enjeux, un fil d'actualité de la démarche mais également un espace centralisant l'ensemble des supports et des livrables de la démarche de concertation.

Réseaux sociaux

La communication sur la concertation réglementaire a pu s'appuyer sur la page Facebook dédiée aux démarches de participation citoyenne de la Métropole.

La page Facebook a été utilisée afin :

- D'annoncer la tenue des temps de concertation en créant cinq posts dédiés quatre à cinq jours en amont.
- De communiquer sur le projet en lui-même, le dossier de concertation, la possibilité de contribuer en ligne, etc.

Relation presse

Affiches, flyers et communication papier

Afin de toucher le plus grand nombre de Métropolitaines et Métropolitains, la Métropole a fait le choix de déployer une communication papier diversifiée.

Une affiche et un flyer générique ont été produits ainsi qu'une affiche adaptée à chacun des cinq territoires de la concertation :

- Territoire de la Vallée du Drac
- Territoire du Plateau de Champagnier et Bassin Vizillois
- Territoire d'Isère Aval
- Territoire d'Isère amont
- Territoire du Cœur urbain

Un kit papier composé de l'ensemble de ces éléments a été transmis par voie postale au 49 communes de la Métropole

Communication digitale

Un kit de communication numérique comprenant, flyers, affiches, logos, article type et visuel web a été transmis aux 49 communes, aux associations partenaires de la Métropole, aux réseaux des ambassadeurs des débats sur climats et au comité de suivi de la convention citoyenne sur le climat.

Les informations relatives à la concertation étaient également annoncées dans la newsletter N°2 de la participation citoyenne du 21 mars 2025.

Vidéos d'explication

Afin de rendre accessible le contenu de la concertation, trois vidéos pédagogiques ont été produites et mises en ligne sur la chaîne YouTube de la Métropole et sur la plateforme participative. Chacune d'entre elle portait sur un sujet précis :

1. Comment continuer à atténuer notre impact sur le climat ?
2. Comment adapter notre territoire à la hausse des températures ?
3. Comment changer nos comportements ?

Nombre de vues :

- Atténuation : 52
- Adaptation : 44
- Changement de comportement : 63

3. Les moyens d'expression mis en œuvre

Registres

Un registre libre de contribution était disponible durant toute la démarche et pour l'ensemble des citoyens de la métropole au siège de Grenoble-Alpes Métropole.

Courrier

La possibilité était laissée aux citoyens de la métropole d'adresser des courriers à Grenoble-Alpes Métropole pour faire part de leurs avis.

Contribution sur la plateforme participative

Plusieurs espaces de contribution ont été ouvert sur la plateforme participative de la Métropole entre le 10 mars au 20 avril 2025 :

- Trois espaces pour des contributions guidées, sur les enjeux d'atténuation, d'adaptation et de changement de comportement.
- Un espace pour des contributions libres

Courriel électronique

Il a été possible de contribuer via l'adresse mail générique :
participation@grenoblealpesmetropole.fr

4. Les moyens de participation du public mis en œuvre

Les réunions publiques de concertation

Cinq réunions publiques, sous forme d'ateliers participatifs, ont été organisées de manière à couvrir l'ensemble du territoire de la Métropole.

1. Vallée du Drac : à Vif, dans la Salle des fêtes, le Jeudi 13 mars à 18h30
2. Plateau Champagnier/Bassin Vizillois : à Vizille, dans la Salle de la locomotive, le Mardi 1er avril à 18h30
3. Isère Amont : à Meylan, à l'Hôtel de ville, le Mardi 8 avril à 18h30
4. Isère aval : à Saint Egrève, l'Hôtel de ville, le jeudi 10 avril à 18h30
5. Cœur urbain : à Grenoble, au siège de la Métropole (1, place André Malraux), le mercredi 16 avril à 18h30



Le déroulé des réunions publiques

- Un temps d'accueil autour d'une exposition sur le PCAET et les enjeux climatiques
- Un mot d'accueil
- Une présentation synthétique du PCAET et des grands enjeux sa révision
- Un travail en groupes, sous forme de **3 tables rondes** :
 - Atténuation : Ensemble, nous avons réduit nos émissions, continuons !
 - Atténuation : Préparer dès maintenant notre territoire
 - Et Moi ? : Comment changer nos pratiques et nos comportements

Atelier atténuation :

Cet atelier permettait de comprendre les mécanismes du changement climatique, ses causes et ses impacts déjà visibles sur notre territoire. Il permettait de présenter les trois principaux leviers d'action (sobriété, efficacité et décarbonation) illustrés par des exemples concrets dans le logement et la mobilité. L'atelier abordait également les enjeux de qualité de l'air, étroitement liés au climat, et présentait les dispositifs d'accompagnement proposés par la Métropole pour faciliter la transition écologique au quotidien.

Atelier Adaptation :

Cet atelier permettait de comprendre les défis climatiques majeurs auxquels notre territoire fera face d'ici 2100 : augmentation des températures, modification des régimes de pluie, réduction de l'enneigement en montagne. Il permettait de présenter également les impacts

concrets sur la santé, l'agriculture, le logement, la mobilité, le tourisme et la gestion de l'eau. Enfin, l'atelier permettait d'explorer les solutions déjà mises en œuvre localement et les actions concrètes que chacun peut adopter, de l'adaptation des bâtiments à la végétalisation urbaine, en passant par des pratiques innovantes de gestion des ressources.

Atelier Changement de comportements :

Cet atelier présentait rapidement quelques connaissances clés issues des sciences comportementales pour comprendre les changements de comportement. Puis les participant·es étaient invité·es à partager les sujets sur lesquels, aujourd'hui, les enjeux environnementaux suscitaient des insatisfactions ou sentiments d'injustice et, à l'inverse, des sujets sur lesquels les participant·es identifiaient des avancées et points de satisfaction. L'animation permettait d'analyser les sources de ces ressentis, qu'ils soient liés aux différences territoriales, aux contraintes économiques ou aux bouleversements des modes de vie. À travers ces exemples concrets étaient explorées des pistes pour transformer ces tensions en opportunités d'action collective et identifier des solutions équitables. L'atelier proposait également des outils pour mieux comprendre et accompagner ces préoccupations légitimes dans la transition écologique.

CHAPITRE 2. ANALYSE DES CONTRIBUTIONS

Préambule sur la méthode d'analyse quantitative et qualitative

Les éléments analysés et présentés dans ce bilan sont directement issus des propositions, idées et remarques formulées par les citoyens de la métropole et les acteurs du territoire.

- Ont été prises en compte, pour ce bilan, l'ensemble des contributions et commentaires reçus par Grenoble-Alpes Métropole entre le 10 mars au 20 avril 2025.
- Les contributions effectuées dans le cadre de pétitions ou de demandes groupées n'ont été comptabilisées qu'une seule fois. En revanche, le nombre de personnes qui se sont exprimées a bien été pris en compte afin de pondérer la demande de façon représentative.
- Une même contribution (demande ou remarque identique) qui a été effectuée par une même personne sur différents moyens d'expression n'a été prise en compte qu'une seule fois.

Définition de « contribution » :

Est entendu par le terme contribution : chaque expression formulée par un participant sur n'importe quel support de collecte ouvert durant la démarche et présenté ci-avant.

Méthodologie d'analyse :

L'ensemble des contributions ont été lues et analysées puis réparties de manière exhaustive (toutes ont trouvé place) dans la synthèse des contributions.

Dans un premier temps, un travail de recouplement et de croisement a été opéré pour rassembler les contributions identiques, exactement porteuses du même sens, et en rédiger une synthèse, tout en conservant de manière stricte l'ensemble exhaustif des contributions, même celles exprimées une seule fois.

1. Synthèse quantitative

Type de dispositif	Nombre de personnes présentes	Nombre de contributions
Plateforme numérique	-	15 contributions
Courriers et registres papiers	-	0 courrier 0 contribution dans les registres
Atelier à Vif, le Jeudi 13 mars à 18h30	20 personnes	-
Atelier à Vizille, le Mardi 1er avril à 18h30	9 personnes	-
Atelier à Meylan, le Mardi 8 avril à 18h30	40 personnes	-
Atelier à Saint Egrève le jeudi 10 avril à 18h30	2 personnes	-
Atelier à Grenoble, le mercredi 16 avril à 18h30	30 personnes	-

2. Synthèse qualitative

De manière générale

- Un grand nombre de participant·es ont souligné avoir apprécié le dispositif, le temps d'échange avec des experts et surtout l'opportunité d'échanger entre eux.
- Ils ont apprécié la possibilité d'approfondir un sujet. La méthode de la conférence inversée a été appréciée pour sa capacité à placer les participant·es au cœur de la présentation.
- Quelques participant·es ont cependant souligné que l'approche par thématique, bien que plus accessible, rendait difficile la compréhension de la complexité et de l'interconnexion des sujets.
- Plusieurs participant·es ont déploré le peu de relais de communication au niveau local.
- A été évoqué la création d'une instance citoyenne au sein du plan climat, décisionnaire sur certains aspects.

Sur le volet atténuation

- La grande majorité des participant·es a exprimé sa surprise face à la baisse des émissions de gaz à effet de serre territoriales et de polluants atmosphériques. Beaucoup ont indiqué ne pas avoir eu connaissance de ces informations auparavant. Ils ont insisté sur le fait que ces données devraient être mieux connues et communiquées : "Ça marche, nos actions fonctionnent. Pas assez vite, mais ça avance."

- Plusieurs participant·es ont appelé à mieux communiquer sur l'impact des gestes individuels sur les émissions carbone.

Sur le volet adaptation

Les échanges ont révélé une forte réceptivité au thème de l'adaptation. La majorité des participant·es a exprimé sa surprise et son intérêt, beaucoup découvrant des aspects nouveaux, même ceux déjà bien sensibilisés aux questions environnementales.

- Un consensus s'est dégagé pour demander une communication plus large et une meilleure valorisation de ce sujet.
- De nombreuses contributions soulignent que, bien que le sujet puisse être anxiogène, il est perçu comme plus concret que l'atténuation. Les effets des actions d'adaptation apparaissent plus tangibles et visibles sur le territoire, contrairement aux effets des actions d'atténuation qui se jouent davantage à l'échelle planétaire.

Sur les enjeux de logement et d'habitat

- Sur les bâtiments neufs : les participant·es constatent que de nombreux logements récents ne sont pas adaptés aux futures températures (couleur, orientation, climatisation, etc.). Ils et elles expriment le besoin de sensibiliser, d'accompagner et de former les professionnels de l'architecture et de la construction.
- Sur les bâtiments patrimoniaux : tout en comprenant les conflits avec les valeurs patrimoniales, la grande majorité souligne la nécessité d'adapter les secteurs classés, notamment les centres-villes. Un dialogue avec les Architectes des Bâtiments de France est jugé indispensable pour faire évoluer leur doctrine.
- Sur le logement existant : beaucoup de participant·es témoignent de leur surprise concernant le faible taux de renouvellement urbain et prennent conscience que la ville de 2050 est pour l'essentiel déjà construite.
 - Ils convergent sur la nécessité de systématiser la prise en compte de la question de l'isolation d'été dans les projets de réhabilitation thermique notamment dans le dispositif Mur|Mur.
 - Ils pointent la très faible mobilisation des syndics sur le sujet du confort d'été et appellent à une meilleure sensibilisation et un accompagnement renforcé de la part de la collectivité.
 - Les participant·es comprennent que l'adaptation du bâti est complexe et peut nécessiter des opérations complémentaires de plantation et de désimperméabilisation des espaces non bâties. Certains proposent que chaque projet de réhabilitation thermique puisse être accompagné d'un réaménagement sobre des espaces à proximité, permettant simplement de planter et de déminéraliser.
- Les échanges ont également été nombreux autour de la climatisation. Les participant·es comprennent et partagent l'enjeu de retarder au maximum l'acquisition de climatiseurs afin de laisser le temps à des modèles plus performants d'être développés.

- Ils constatent cependant la présence de nombreuses climatisations dans les projets neufs. Plusieurs contributions demandent que le PLUi encadre l'installation de ces climatiseurs.
- Ils s'inquiètent également de la faible communication sur le sujet et craignent une mal adaptation généralisée. Plusieurs contributions proposent que des actions de communications dédiées auprès des vendeurs de climatisation soient effectuées. Quelques contributions proposent également de mieux mettre en lumière les recherches en cours sur les nouvelles climatisations pour rassurer sur la pertinence de différer l'acquisition.
- Toitures blanches : de nombreux participant·es découvrent l'effet albédo et demandent plus de communication sur les bénéfices de peindre en blanc les toits terrasses.

Sur les enjeux de végétalisation de la ville

Les échanges se sont beaucoup concentrés autour de la végétalisation.

- La majorité des participant·es souhaite une transformation rapide des cours d'école, places publiques et rues pour créer des "îlots de fraîcheur" accessibles à tous.
- Les participant·es ont été nombreux à souligner l'importance de désimperméabiliser les cours d'immeubles. Ils ont cependant exprimé un sentiment d'impuissance, ne sachant pas comment s'y prendre malgré leur volonté d'agir.
 - La majorité des contributions demande que les collectivités proposent un accompagnement technique (conseils, bonnes pratiques, formations).
 - Certaines contributions suggèrent également d'accompagner les bailleurs et syndics de copropriété. D'autres proposent une incitation financière sur le modèle de Mur|Mur pour soutenir la désartificialisation des parties privatives.
- Plusieurs participant.es se montrent également inquiets vis-à-vis de la mortalité forestière. Ils plaident pour un effort public de remembrement des propriétés forestières afin de permettre une meilleure gestion et suivi de nos forêts.

Sur la gestion des eaux pluviales

- De nombreux échanges ont porté sur l'évolution des conditions pluviométriques, avec l'augmentation des pluies en hiver et leur raréfaction en été. Les participant·es identifient un fort enjeu de captage et de stockage de cette eau hivernale.
 - Ils soulignent l'importance de la désimperméabilisation et de la déconnexion des réseaux d'eau pluviale, tout en mettant en avant le rôle que peuvent jouer les particuliers via l'installation de cuves de récupération d'eau. Plusieurs contributions constatent que, si l'installation de cuves extérieures est relativement aisée, la création de cuves enterrées s'avère plus complexe, alors même que celles-ci sont davantage demandées pour leur impact visuel limité.
 - Quelques contributions émettent l'idée de créer de vastes réservoirs d'eau souterrains pour capter les surplus hivernaux et pouvoir les réutiliser durant la période sèche.
 - Une contribution propose de simplifier les démarches pour l'installation des cuves de récupération d'eau enterrées.

Sur les questions d'emplois

Les échanges ont fait émerger des préoccupations significatives concernant l'adaptation du monde du travail face aux changements climatiques.

- Une majorité des participant·es souligne la nécessité de repenser les horaires de travail, notamment en période estivale, pour éviter les déplacements et l'activité pendant les heures les plus chaudes.
- Plusieurs contributions proposent l'instauration d'horaires décalés (travail matinal ou nocturne) ou de "siestes climatiques" en entreprise pendant les vagues de chaleur.
- L'accompagnement des employeurs a été identifié comme un levier d'action prioritaire : les participant·es constatent que de nombreux·ses chef·fes d'entreprise et commerçant·es ne sont pas suffisamment sensibilisé·es ou outillé·es pour anticiper les impacts du changement climatique sur leur activité.
- La question des locaux professionnels a également été largement abordée : les participant·es s'inquiètent de la faible adaptation des bureaux, ateliers et commerces aux épisodes caniculaires de plus en plus fréquents.
- Certain·es évoquent la nécessité de soutenir financièrement les petits commerces de proximité pour l'installation de dispositifs d'ombrage sur les vitrines et les terrasses.

Sur les enjeux de résilience de nos sociétés

Plusieurs discussions ont fait émerger des préoccupations concernant la résilience des communautés face aux défis climatiques à venir.

- Une majorité des participant·es exprime une inquiétude quant à la capacité collective de nos territoires à s'adapter suffisamment rapidement. La nécessité d'accélérer la sensibilisation et la mobilisation citoyenne est ressortie comme une priorité.
- Certaines contributions proposent la création de "référent·es adaptation" au niveau des quartiers ou des communes, formé·es pour sensibiliser leurs voisin·es et faciliter la mise en œuvre d'actions concrètes à l'échelle locale.

Sur les enjeux de justice sociale

Les enjeux de justice sociale dans l'adaptation au changement climatique ont été largement évoqués.

- La plupart des participant·es s'inquiètent d'un risque de "maladaptation" où seuls les plus favorisés pourraient se protéger efficacement des effets du changement climatique, notamment des canicules.
- Une forte majorité plaide pour que les politiques d'adaptation priorisent les quartiers et populations les plus vulnérables (personnes âgées, enfants, quartiers densément peuplés avec peu d'espaces verts).
- Quelques participant·es suggèrent la création d'un "bouclier climatique" social pour aider les ménages modestes à adapter leur logement ou à accéder à des solutions de rafraîchissement.

Sur les enjeux d'accompagnement au changement.

La concertation organisée dans le cadre de la révision du plan climat territorial a également porté sur les atouts et freins significatifs au changement de comportement et plus largement de modes de vie afin d'intégrer les enjeux environnementaux. Les échanges révèlent une tension entre l'aspiration à contribuer à la transition écologique et les obstacles perçus ou vécus par les participant·es. Cette concertation met en évidence que le changement de comportement et de pratiques ne peut s'opérer sans prendre en compte les dimensions psychologiques, sociales et économiques qui influencent les choix individuels. Une approche plus inclusive, pédagogique et valorisante semble nécessaire pour accompagner efficacement la transition écologique du territoire.

Le sentiment d'injustice, principal frein au changement

La concertation met en évidence une perception inégalitaire des efforts demandés, résumée par la question récurrente : "pourquoi moi et pas les autres ?". Ce sentiment se décline en plusieurs dimensions :

- **Injustice économique et sociale** : les participant·es expriment une frustration liée aux contraintes financières qui limitent leurs choix écologiques. Les témoignages révèlent un paradoxe : "Ce sont toujours les classes populaires qui doivent faire le plus d'efforts alors même que l'on est, par contrainte, déjà plus sobre". Cette situation génère une colère particulière face aux coûts des alternatives durables : produits bio perçus comme inaccessibles, pompes à chaleur trop chères malgré des aides - jugées insuffisantes -, voitures électriques hors de portée financière.
- **Sentiment d'inégalité face aux responsabilités** : une forte incompréhension émerge concernant la répartition des responsabilités. Les participant·es estiment polluer peu comparativement à d'autres acteurs : "Ma petite voiture essence crit'air 3 pollue moins que certains diesels crit'air 2" ou "Je suis scandalisé que les gros SUV récents soient crit'air 1". Cette perception d'iniquité est renforcée par une méconnaissance des différences entre émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques.
- **Contraintes de choix et capacité d'action limitée** : beaucoup expriment ne pas avoir d'alternative viable : habitants ruraux contraints à l'usage de la voiture, retraités dépendants de leur véhicule pour leurs déplacements, personnes vivant dans des logements mal isolés sans possibilité d'investissement. Cette absence perçue de choix génère une résistance aux injonctions au changement.
- **Déficit d'exemplarité des décideurs** : le manque d'exemplarité perçue des responsables politiques cristallise les frustrations : « Il ne faut pas prendre l'avion mais notre ministre le fait bien ». Cette perception d'un "deux poids, deux mesures" entre citoyens ordinaires et décideurs mine la légitimité des demandes de changement.

Un besoin de plus de souplesse et de « sur-mesure » individuelle

Au-delà des inégalités objectives, les participant·es expriment un sentiment de ne pas être reconnus dans leur individualité et leurs spécificités. Les dispositifs d'accompagnement sont perçus comme trop rigides ou instables : "*J'ai entendu parler de la prime air bois mais le temps que je me mette en mouvement les règles avaient changé*". Cette standardisation des approches peut générer des frustrations face à des situations personnelles complexes.

Des incompréhensions thématiques révélatrices

- **Mobilité : entre contraintes et méconnaissance technique** : les enjeux de mobilité concentrent une grande partie des tensions. Les participant·es peinent à comprendre pourquoi remplacer un véhicule ancien peut être bénéfique malgré l'impact carbone de la production : "*Changer de voiture ça pollue*". Les zones à faibles émissions (ZFE) sont particulièrement mal vécues par ceux qui ne peuvent se permettre de changer de véhicule. Le sujet est massivement abordé : la voiture est associée à la liberté, l'éman-cipation et particulièrement sensible notamment pour ceux qui en sont dépendants.
- **Alimentation : intrusion dans l'intime et remise en cause culturelle** : de manière plus marginale dans les échanges, les recommandations alimentaires, notamment la réduction de la consommation de viande, ont pu être perçues comme une intrusion dans la sphère privée et une remise en cause d'éléments culturels fondamentaux : "*Manger de la viande est considéré comme essentiel par ma culture*". L'impact environnemental des pratiques alimentaires reste largement méconnu.

Les leviers motivationnels identifiés

À l'inverse, les participant·es identifient clairement les éléments qui les motivent à changer et, ce qui est loin d'être négligeable, à maintenir ces changements dans la durée :

- **Sentiment de fierté et d'utilité** : le sentiment d'agir utilement, de "faire partie de la solution", constitue un puissant moteur. Les participant·es expriment une fierté à contribuer au bien commun, que ce soit pour eux-mêmes, leurs proches, leur territoire ou l'environnement global.
- **Reconnaissance des efforts et des résultats** : la valorisation des efforts consentis et la visibilité des résultats obtenus renforcent la motivation : "*Fierté et soulagement en voyant certains résultats (baisse des émissions territoriales, amélioration du tri, augmentation de la pratique du vélo)*".
- **Besoin de reconnaissance sociale** : un fort besoin de reconnaissance émerge, tant vis-à-vis de soi-même que de la communauté. Cette reconnaissance peut être symbolique ou matérielle, mais elle apparaît essentielle pour maintenir l'engagement dans la durée en en faisant un élément identitaire (je suis un cycliste, un flexitarien...).
- **Besoin de montée en compétences** : plusieurs habitants engagés dans les transitions témoignaient de leur difficulté à ne pas froisser les gens et ont beaucoup apprécié les outils présentés en atelier. En effet, l'atelier présentait les différentes étapes du changement de comportement (de la prise de conscience au passage à l'action...) et permettait de décortiquer les freins (biais d'optimisme, préférence pour le court terme...) et les leviers mobilisables.

→ Intérêt de soutenir cette capacité des citoyens à mieux comprendre où en sont leurs interlocuteurs et quels leviers mettre en avant pour favoriser les changements.

CHAPITRE 3 - PROPOSITIONS E RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA CONCERTATION

Sur les enjeux de planification urbaine

- Créer un dispositif d'accompagnement et de sensibilisation pour les professionnels du bâtiment (architectes, promoteurs, entreprises de BTP) concernant l'adaptation des nouveaux bâtiments et la réhabilitation du parc existant.
- Établir un dialogue avec les Architectes des Bâtiments de France (ABF) pour faire évoluer les règles de protection du patrimoine et permettre l'adaptation des zones et bâtiments classés.
- Améliorer l'encadrement par le PLUi de l'installation des climatisations pour en limiter l'utilisation.
- Clarifier la question des toitures claires, conseiller clairement.

Intégrer les enjeux de fraîcheur dans les logements

- Systématiser la prise en compte de l'isolation d'été dans les projets de réhabilitation thermique, notamment dans le cadre du dispositif Mur-Mur.
- Mettre davantage en lumière les recherches en cours sur les nouvelles technologies de climatisation pour rassurer sur la pertinence d'attendre avant d'investir dans des équipements énergivores.

Accompagner les particuliers dans leur effort de végétalisation et de désimperméabilisation

- Intégrer un volet végétalisation des espaces publics et privés aux projets de réhabilitation thermique des bâtiments.
- Accompagner les copropriétés et particuliers dans leurs projets de végétalisation des espaces privés.
- Créer un dispositif d'incitation financière sur le modèle de Mur-Mur pour soutenir la désartificialisation des parties privatives.
- Intensifier les efforts publics de remembrement des propriétés forestières afin de permettre une meilleure gestion et un meilleur suivi de nos forêts.
- Faciliter les règles d'installation des cuves enterrées pour la récupération d'eau.

Accompagner et soutenir les acteurs privés

- Mettre en place des dispositifs d'accompagnement et de sensibilisation des acteurs économiques et commerciaux sur les enjeux d'adaptation (horaires décalés, besoins d'ombrage, végétalisation).
- Indemniser les commerçants pendant les travaux.

Améliorer la communication positive et la valorisation

- **Communiquer sur les réussites** : mettre en avant les succès territoriaux et les contributions individuelles. La valorisation des résultats positifs (réduction des émissions, amélioration de la qualité de l'air, développement des mobilités douces) doit être systématisée.
- **Remercier et reconnaître les efforts** : mettre en place des dispositifs de reconnaissance, symboliques ou matériels, des engagements citoyens. Ces remerciements publics valoriseraient non pas les pionniers, mais tous ceux qui agissent au quotidien, dans leur vie de tous les jours et contribuent ainsi au changement de la norme sociale. Cette valorisation créerait un effet d'entraînement pour les autres et, pour les citoyens mis en valeur, une plus grande propension au maintien dans la durée.
- **Redonner de l'espoir et du sens** : la communication doit équilibrer lucidité sur les enjeux et messages d'espoir, en montrant que les actions individuelles et collectives ont un impact mesurable et significatif.
- **Développer les capacités de diffusion des citoyens alliés du climat** : faire monter en compétence ces habitants motivés pour embarquer leurs pairs : soutenir « l'effet messager ».
- **Valoriser l'exemplarité** des élus et agents sur les comportements écoresponsables (ex venue en vélo ou TC à des réunions...) : montrer que c'est possible et réaliste !

Individualiser et adapter les approches

- **Personnaliser l'accompagnement** : les dispositifs d'aide et d'accompagnement doivent être plus flexibles et adaptés aux situations individuelles. Une approche "sur-mesure" permettrait de mieux répondre aux contraintes spécifiques de chaque citoyen.
- **Proposer des bilans carbone individualisés** : permettre à chacun de réaliser son bilan carbone et de choisir les postes d'émissions sur lesquels concentrer ses efforts éviterait le sentiment de devoir "tout changer en même temps" qui peut paralyser l'action.
- **« Tenir bon » sur certains sujets** : attente des citoyens d'une certaine fermeté sur certains sujets « de bon sens » (par exemple : suppression de place de parkings lorsque les gens ont des garages... même si ceux-ci servent à autre chose).

Améliorer la pédagogie et l'information

- **Clarifier les enjeux techniques** : une meilleure information sur les différences entre polluants atmosphériques et gaz à effet de serre, sur l'analyse de cycle de vie des produits, ou sur l'impact des changements alimentaires permettrait de réduire les incompréhensions.
- développer un dispositif d'accompagnement et de sensibilisation sur le sujet du **confort d'été**.

- Renforcer la **communication et la valorisation du sujet de l'adaptation** au changement climatique auprès du grand public.

Penser aux plus vulnérables

- **Prioriser les politiques d'adaptation** en faveur des quartiers et populations les plus vulnérables (personnes âgées, enfants, quartiers densément peuplés avec peu d'espaces verts).
- **Créer un "bouclier climatique" social** pour aider les ménages modestes à adapter leur logement ou à accéder à des solutions de rafraîchissement.

Agir ensemble

- Création d'une **instance citoyenne** au plan climat

CHAPITRE 4 : SUITES DONNEES A LA CONCERTATION

Les résultats de la concertation citoyenne ont été présentées au Comité de pilotage en charge de la révision du PCAET le 9 juillet 2025.

Créer un dispositif d'accompagnement et de sensibilisation pour les professionnels du bâtiment (architectes, promoteurs, entreprises de BTP) concernant l'adaptation des nouveaux bâtiments et la réhabilitation du parc existant.	<i>Sujet pris en compte dans le sous-défi 4.2 "Rénover plutôt que construire, adopter des modes de construction et d'aménagement sobres et décarbonés" de l'axe 1 et le sous-défi 2.1 "Adapter les bâtiments au climat actuel et futur" de l'axe 2.</i>
Établir un dialogue avec les Architectes des Bâtiments de France (ABF) pour faire évoluer les règles de protection du patrimoine et permettre l'adaptation des zones et bâtiments classés.	<i>Les ABF ont participé aux ateliers "adaptation" consacrés au diagnostic et à l'élaboration du plan d'actions.</i>
Améliorer l'encadrement par le PLUi de l'installation des climatisations pour en limiter l'utilisation.	<i>Une réflexion est engagée sur ce sujet dans le cadre du PLUI.</i>
Clarifier la question des toitures claires	<i>Sujet pris en compte dans le sous-défi 2.1 "Adapter les bâtiments au climat actuel et futur" de l'axe 2.</i>

Systématiser la prise en compte de l'isolation d'été dans les projets de réhabilitation thermique, notamment dans le cadre du dispositif Mur-Mur.	<i>Sujet pris en compte dans le sous-défi 2.1 "Adapter les bâtiments au climat actuel et futur" de l'axe 2 et dans le sous-défi 1.4 "Accélérer la rénovation thermique des bâtiments".</i>
Mettre davantage en lumière les recherches en cours sur les nouvelles technologies de climatisation pour rassurer sur la pertinence d'attendre avant d'investir dans des équipements énergivores.	<i>Sujet pris en compte dans les sous-défis 1.3 "Consommer moins d'énergie par la réduction des usages" et 1.5 "Rénover les bâtiments tertiaires, conformément au décret tertiaire" de l'axe 1, ainsi que sous-défi 2.1 "Adapter les bâtiments au climat actuel et futur" de l'axe 2.</i>
Intégrer un volet végétalisation des espaces publics et privés aux projets de réhabilitation thermique des bâtiments.	<i>Sujet pris en compte dans le sous-défi 2.2 "Préserver, végétaliser, désimperméabiliser" de l'axe 2.</i>
Accompagner les copropriétés et particuliers dans leurs projets de végétalisation des espaces privés.	<i>Sujet pris en compte dans le sous-défi 2.2 "Préserver, végétaliser, désimperméabiliser" de l'axe 2.</i>
Créer un dispositif d'incitation financière sur le modèle de Mur-Mur pour soutenir le décroûtement des parties privatives.	<i>Sujet identifié.</i>
Intensifier les efforts publics de remembrement des propriétés forestières afin de permettre une meilleure gestion et un meilleur suivi de nos forêts.	<i>Sujet identifié.</i>
Faciliter les règles d'installation des cuves enterrées pour la récupération d'eau.	<i>Le PLUI, à travers son schéma d'assainissement, oblige à réceptionner les eaux pluviales à la parcelle et les cuves de récupération sont encouragées. Rien n'interdit de les enterrer.</i>
Mettre en place des dispositifs d'accompagnement et de sensibilisation des acteurs économiques et commerciaux sur les enjeux d'adaptation (horaires décalés, besoins d'ombrage, végétalisation).	<i>Sujet pris en compte dans les sous-défi 2.2 "Préserver, végétaliser, désimperméabiliser", 2.3 "Adapter les rythmes de vie aux nouvelles réalités climatiques" et 2.5 "Adapter les activités économiques".</i>
Indemnisation des commerçants pendant les travaux	<i>Sujet identifié.</i>

Communiquer sur les réussites : mettre en avant les succès territoriaux et les contributions individuelles. La valorisation des résultats positifs (réduction des émissions, amélioration de la qualité de l'air, développement des mobilités douces) doit être systématisée.	<i>Sujet pris en compte dans le défi 2 "Sensibiliser tous les habitants et faciliter leurs changements de comportement et modes de vie" traite ce sujet.</i>
Remercier et reconnaître les efforts mettre en place de dispositifs de reconnaissance, symboliques ou matériels, des engagements citoyens. Ces remerciements publics valoriseraient non pas les pionniers mais tous ceux qui agissent au quotidien, dans leur vie de tous les jours et contribuent ainsi au changement de la norme sociale. Cette valorisation créerait un effet d'entraînement pour les autres et, pour les citoyens mis en valeur, une plus grande propension au maintien dans la durée.	<i>Réflexion à mener dans le cadre du défi 2 "Sensibiliser tous les habitants et faciliter leurs changements de comportement et modes de vie" traite ce sujet.</i>
Redonner de l'espoir et du sens : La communication doit équilibrer lucidité sur les enjeux et messages d'espoir, en montrant que les actions individuelles et collectives ont un impact mesurable et significatif.	<i>Sujet pris en compte dans le défi 2 "Sensibiliser tous les habitants et faciliter leurs changements de comportement et modes de vie".</i>
Développer les capacités de diffusion des citoyens alliés du climat : faire monter en compétence ces habitants motivés pour embarquer leurs pairs : soutenir « l'effet messager ».	<i>Sujet pris en compte dans le défi 2 "Sensibiliser tous les habitants et faciliter leurs changements de comportement et modes de vie".</i>
Valoriser l'exemplarité des élus et agents sur les comportements écoresponsables (ex venue en vélo ou TC à des réunions...) : montrer que c'est possible et réaliste !	<i>Le sous-défi 3.1 "réduire l'usage de la voiture individuelle" vise à inciter au report modal les habitants et les actifs du territoire (dont les élus et agents) dans le cadre de leurs déplacements domicile-travail.</i>

Personnaliser l'accompagnement : Les dispositifs d'aide et d'accompagnement doivent être plus flexibles et adaptés aux situations individuelles. Une approche "sur-mesure" permettrait de mieux répondre aux contraintes spécifiques de chaque citoyen.	<i>Sujet pris en compte dans le défi 3 "Prévenir et lutter contre les inégalités socio-environnementales" de l'axe 3.</i>
Proposer des bilans carbone individuels : Permettre à chacun de réaliser son bilan carbone et de choisir les postes d'émissions sur lesquels concentrer ses efforts éviterait le sentiment de devoir "tout changer en même temps" qui peut paralyser l'action.	<i>Sujet pris en compte dans le défi 2 "Sensibiliser tous les habitants et faciliter leur changement de comportement" de l'axe 3.</i>
« Tenir bon » sur certains sujets : attente des citoyens d'une certaine fermeté sur certains sujets « de bon sens » (par exemple : suppression de place de parkings lorsque les gens ont des garages... même si ceux-ci servent à autre chose).	<i>Cette dimension est prise en compte dans la conduite des projets d'aménagement.</i>
Clarifier les enjeux techniques : Une meilleure information sur les différences entre polluants atmosphériques et gaz à effet de serre, sur l'analyse de cycle de vie des produits, ou sur l'impact des changements alimentaires permettrait de réduire les incompréhensions.	<i>Sujet pris en compte dans le défi 2 "Connaître, suivre et évaluer pour mieux piloter" de l'axe 4.</i>
Développer un dispositif d'accompagnement et de sensibilisation sur le sujet du confort d'été .	<i>Sujet pris en compte dans le sous-défi 2.4 "Se protéger des risques pour la santé" de l'axe 2.</i>
Renforcer la communication et la valorisation du sujet de l'adaptation au changement climatique auprès du grand public.	<i>Cette question est prise en compte de manière transversale dans l'axe 2.</i>

Prioriser les politiques d'adaptation en faveur des quartiers et populations les plus vulnérables (personnes âgées, enfants, quartiers densément peuplés avec peu d'espaces verts).	<i>Sujet pris en compte dans le sous-défi 2.1 "Adapter les bâtiments au climat actuel et futur" de l'axe 2.</i>
Création d'une instance citoyenne au plan climat	<i>Sujet pris en compte dans le défi 1 "Mettre en place une gouvernance partagée du PCAEM" de l'axe 3.</i>
Créer un "bouclier climatique" social pour aider les ménages modestes à adapter leur logement ou à accéder à des solutions de rafraîchissement	<i>Sujet pris en compte dans le défi 3 "Prévenir et lutter contre les inégalités socio-environnementales" de l'axe 3.</i>



GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE

AVEC LE SOUTIEN DE L'ÉTAT



PLUS D'INFORMATIONS

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

04 76 59 59 59

Accueil du public :

1 place André Malraux à Grenoble

Adresse postale :

3 rue Malakoff, 38031 Grenoble, France



grenoblealpesmetropole.fr

Réalisation : Grenoble Alpes Métropole /

Photo : ©AdobeStock

Décembre 2025

Document imprimé sur papier recyclé.

